



Conseil économique et social

Distr. générale
9 octobre 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 35^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2024, à 10 heures

Présidence : M^{me} Narváez Ojeda (Chili)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (*suite*)

- b) Concertation de haut niveau consacrée notamment aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles

Table ronde sur le thème : « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur : le rôle du Conseil économique et social vers une voie durable et résiliente d'ici à 2030 »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (suite) (E/2024/52)

b) Concertation de haut niveau consacrée notamment aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles (E/2024/33 et E/2024/55)

1. **M. Li Junhua** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (E/2024/52), observe que la concomitance d'événements catastrophiques aux niveaux mondial et national compromet la capacité des pays en développement de lutter contre la pauvreté et d'éliminer la faim. Investir dans les objectifs de développement durable est une stratégie efficace de renforcement de la résilience, qui permet de répondre simultanément aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Par exemple, les pays qui avaient davantage progressé dans la réalisation des objectifs avant le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont été mieux à même de faire face aux répercussions de cette crise sanitaire.

2. Les pays doivent donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et de la faim afin de permettre à la population de contribuer à une économie dynamique, qui génèrera un cycle de prospérité dont chacun pourra bénéficier et qui renforcera la capacité de faire face aux risques nouveaux et émergents. En outre, choisir des voies d'investissement favorisant des politiques et des programmes intéressant plusieurs objectifs permet d'accélérer les progrès vers la réalisation de ceux-ci et de renforcer la résilience. Le système des Nations Unies pour le développement a mis en évidence six de ces voies, appelées « transitions » : les systèmes alimentaires, l'accès à l'énergie, la connectivité numérique, l'éducation, l'emploi et la protection sociale et l'action climatique. Dans son rapport, le Secrétaire général passe en revue les problèmes rencontrés et les possibilités offertes dans ces domaines, y compris l'amélioration de l'efficacité agricole et la promotion de l'agriculture circulaire ; l'accélération de la révolution des énergies renouvelables ; le bond en avant technologique requis pour des trajectoires de

développement plus vertes dans les pays en développement ; le renforcement de l'infrastructure publique numérique ; l'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité et l'acquisition par les apprenants de davantage de compétences du futur ; l'accélération de la décarbonation et la promotion de modes de consommation et de production plus durables.

3. Pour favoriser des transitions justes, il faut repenser le financement du développement et la coopération internationale sans laquelle ce financement ne serait pas possible. Une action rapide doit être menée pour trouver des solutions adaptées à la situation des pays faisant face à des niveaux d'endettement élevés et à d'autres contraintes qui les empêchent d'investir dans les objectifs. Enfin, le système mondial étant aussi fort que son maillon le plus faible, une coopération multilatérale renforcée est nécessaire pour assurer la durabilité et la résilience des pays, individuellement et collectivement.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable » (E/2024/55), M. Li indique que, dans ce rapport, le Secrétaire général examine cinq facteurs interconnectés et se renforçant mutuellement et les répercussions à long terme qu'ils pourraient avoir sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces cinq facteurs sont les suivants : incidence des tensions géopolitiques sur l'économie mondiale ; évolution des marchés du travail ; progrès rapide des technologies ; intensification des effets néfastes des changements climatiques ; et nature évolutive des contrats sociaux. Des politiques et des actions institutionnelles plus efficaces dans ces domaines faciliteront la réalisation des objectifs.

5. Dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs, des efforts multilatéraux plus soutenus sont nécessaires pour faire obstacle à la fragmentation géoéconomique, et l'inverser. Les pays doivent également s'adapter à l'évolution rapide des marchés du travail, ce qui exigera d'agir dans les domaines de l'éducation, de la connectivité numérique et de la protection sociale. Des politiques doivent aussi être mises en œuvre pour remédier à l'exposition des travailleurs à la pauvreté au travail et à l'emploi précaire et promouvoir l'égalité en matière de taux d'activité. Les pays doivent en outre prendre des mesures pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies en renforçant la capacité des acteurs économiques de les adopter et de les utiliser.

6. Des actions sont requises pour intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements ainsi que les

efforts de développement durable dans tous les domaines visés par les objectifs. Il faut notamment adopter des stratégies destinées à améliorer la résilience face aux changements climatiques, réaliser des investissements importants dans la recherche scientifique et les systèmes d'alerte rapide et renforcer la coopération internationale dans le domaine des sciences et des technologies à fort impact. Enfin, l'occasion qui est offerte de remodeler les contrats sociaux sur la base du Programme 2030 et des objectifs facilitera l'instauration d'un monde plus inclusif, plus juste, plus pacifique, plus résilient et plus durable. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, sera l'occasion de mettre le multilatéralisme au service d'un avenir durable et prospère pour tous.

7. **M. Ocampo** (Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-sixième session (E/2024/33), dit que, dans le cadre de sa contribution au thème de la session de 2024 du Conseil, le Comité a concentré son attention, à sa vingt-sixième session, sur les écosystèmes d'innovation au service du développement, des changements structurels et de l'équité. Bien qu'il soit largement admis au niveau international que la science, la technologie et l'innovation peuvent être de puissants moteurs du développement durable, ce potentiel reste très largement sous-exploité, en particulier dans les pays en développement, mais aussi, s'agissant de l'intérêt général, dans le reste du monde. En outre, les transformations rapides que connaissent l'économie mondiale et le monde de l'innovation, sur fond de crises multiples et cumulées, peuvent accentuer les fractures existantes et creuser davantage le fossé entre les populations et les pays.

8. Les cadres d'action doivent être réévalués afin de tirer parti du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser le développement. Des systèmes d'innovation efficaces doivent être établis pour faire face à une nouvelle vagues de mutations au niveau mondial et relever les défis de longue date, notamment le manque de technologies disponibles face à nombre de priorités de développement ; l'extrême concentration des investissements et des capacités technologiques dans quelques pays ; de graves inégalités dans l'accès aux produits de l'innovation et dans les systèmes éducatifs ; des dispositions inefficaces pour le transfert de technologies, y compris dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

9. Les cadres et institutions existants ne sont pas adaptés pour promouvoir l'innovation dans un

environnement dynamique. Pour que la science, la technologie et l'innovation puissent soutenir le développement durable et les priorités publiques, il faut que soient maîtrisés des phénomènes tels que l'essor de la financiarisation et l'importance croissante des biens incorporels, le progrès de la quatrième révolution industrielle, les évolutions démographiques, la transition énergétique, une nouvelle conjoncture géopolitique conditionnée à la répartition des minerais essentiels et les tendances de l'agriculture mondiale.

10. Les leviers que représentent les droits de propriété intellectuelle doivent être utilisés plus efficacement pour contribuer au développement, au changement structurel, à l'équité et au renforcement de la résilience. Les cadres relatifs aux droits de propriété intellectuelle ont le double objectif de créer des incitations à la recherche et à l'innovation technologiques et de diffuser les retombées bénéfiques de cette recherche et de cette innovation. Cependant, le niveau de protection de ces droits dans les systèmes actuels dépasse souvent de loin celui requis pour promouvoir l'innovation et conduit à des prix élevés et à une offre insuffisante de biens publics, compromettant ainsi la diffusion mondiale des avantages de l'innovation. Les accords internationaux en vigueur laissent aux gouvernements la latitude voulue pour trouver l'équilibre entre objectifs d'innovation et objectifs d'accès sous la forme de facilités telles que les licences obligatoires et les marchés publics. Si les facilités disponibles sont bien établies dans les cadres juridiques et la pratique des économies technologiquement avancées, les pays en développement peinent à en profiter en raison du manque d'information, des sanctions commerciales et d'autres formes de pressions politiques ainsi que de l'incompatibilité de leurs cadres juridiques nationaux.

11. Les pays en développement peuvent utiliser plus efficacement la marge de manœuvre dont ils disposent pour poursuivre leurs priorités de développement et relever les défis de l'heure tels que ceux liés aux changements climatiques et à la transition énergétique, à l'essor des industries créatives numériques et à la nécessité de se préparer à de futures pandémies. Les droits de propriété intellectuelle peuvent aussi être utilisés plus efficacement en faveur de l'innovation locale, par des méthodes telles que les droits d'auteur dans le secteur de la création, les modèles d'utilité dans le cas des petites et moyennes entreprises et la protection du savoir autochtone dans le domaine du design. De même, on peut faire un usage plus anticipatif de la marge de manœuvre disponible pour donner suite aux priorités publiques, notamment pour réduire le coût des médicaments dans le cadre d'une stratégie de riposte à une pandémie, pour accélérer l'adoption de technologies propres et, plus largement, pour soutenir

les politiques industrielles des pays en développement. De nouveaux défis, tels que la transition énergétique, nécessiteront de nouvelles approches, par exemple des mécanismes de codéveloppement et de copropriété.

12. La communauté internationale doit réévaluer le système mondial garantissant que l'innovation reste au service du développement afin de lui permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle, notamment en menant de nouvelles recherches sur les politiques à suivre et en s'appuyant sur les données d'expérience accumulées dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. La collaboration en matière de recherche-développement doit être élargie, par exemple en utilisant le modèle de l'Organisation du Système CGIAR, dans lequel la recherche est brevetée mais l'accès à la technologie est libre. En outre, la Zone de libre-échange continentale africaine offre l'occasion d'élaborer une politique régionale cohérente en matière de droits de propriété intellectuelle qui favorise la transformation structurelle, l'inclusion et l'équité. En outre, les organisations internationales doivent intervenir en amont en contribuant, au niveau des pays en développement, à l'élaboration et au déploiement de cadres nationaux de propriété intellectuelle, envisagés comme des outils de développement, et à la mise en œuvre des facilités offertes par l'Accord sur les ADPIC, entre autres mesures d'intérêt général. Elles doivent également progresser dans leurs travaux sur la gouvernance mondiale qui doit s'exercer pour assurer le respect des normes de déontologie dans l'utilisation des nouvelles technologies. Il importe enfin de faire une plus grande place à l'innovation et aux droits de propriété intellectuelle dans les processus de reclassement des pays les moins avancés, notamment pour l'élaboration de stratégies de transition sans heurt.

13. En 2024, le Comité a procédé à son examen triennal de la liste des pays les moins avancés. Il se félicite de l'approbation par le Conseil de ses recommandations relatives au retrait de cette liste du Cambodge et du Sénégal, attend avec intérêt la décision de l'Assemblée générale en la matière et félicite le Cambodge et le Sénégal pour leurs progrès sur la voie du développement. Les pays récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ont besoin du soutien de la communauté internationale pour réussir une transition sans heurt. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que le contexte mondial difficile, caractérisé par des crises de plus en plus fréquentes et graves, a dans certains cas conduit à un recul des progrès de développement accomplis par les pays en voie de reclassement. Le Comité remercie le Conseil du soutien qu'il apporte au mécanisme de suivi renforcé du Comité pour les pays en voie de reclassement ou récemment retirés de la liste des pays les moins avancés et appelle

les partenaires de développement à fournir les ressources financières nécessaires pour rendre opérationnel le Mécanisme de soutien au reclassement durable. Il examine également le cadre de reclassement pour les pays les moins avancés afin de faciliter les délibérations sur une transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés.

14. Le Comité continuera de soutenir le Conseil et constate avec satisfaction que leurs interactions n'ont cessé de s'amplifier tout au long de l'année. Il contribuera à la nouvelle génération d'examen nationaux volontaires et, en février 2024, a publié un communiqué dans lequel il a proposé une nouvelle approche visant à accorder une plus grande attention aux éléments du Programme 2030 porteurs de transformations. Outre leur rôle de suivi et d'évaluation, les examens nationaux volontaires permettent aux pays de partager leurs données d'expérience et d'être ainsi mieux armés pour affronter les difficultés auxquelles ils font face à une époque de grande incertitude et de menaces planétaires. Enfin, prenant en considération les défis et les réalités du XXI^e siècle, le Comité œuvre actuellement à l'élaboration de nouvelles voies de développement, qui, il l'espère, aideront le Conseil à s'acquitter de sa tâche avant et après 2030.

Table ronde sur le thème « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur : le rôle du Conseil économique et social vers une voie durable et résiliente d'ici à 2030 »

15. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud), modératrice, déclare que les crises qui ont secoué son pays, l'Afrique du Sud, ces dernières années mettent en avant la nécessité de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Étant donné que la communauté internationale dans son ensemble n'est en passe d'atteindre que 17 % environ des quelque 140 cibles associées aux objectifs, le débat portera essentiellement sur la manière dont le Conseil peut être utilisé pour accélérer les progrès vers ces objectifs. La modératrice demande comment le Conseil pourrait mieux tirer parti de l'expertise de ses organes subsidiaires pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et une prise de décision en toute connaissance de cause.

16. **M^{me} Stoeva** (Représentante permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies) rappelle qu'en 2022, le Conseil a procédé à un examen des travaux de ses organes subsidiaires afin de les aligner sur le Programme 2030. Cet examen a permis de mettre en lumière à la fois l'abondance des connaissances transmises par ces organes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et la

sous-utilisation considérable de ces connaissances. Les États Membres, le Secrétariat et les organes subsidiaires doivent donc donner effet aux recommandations qui ont été formulées à cette occasion. Le Conseil doit également inviter ses organes subsidiaires, conformément à leur mandat, à établir des documents d'experts sur les questions émergentes afin de favoriser une prise de décision éclairée.

17. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment le système des Nations Unies pourrait mieux œuvrer en faveur des engagements pris lors du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable et faciliter un multilatéralisme plus efficace, plus inclusif et plus ambitieux.

18. **M^{me} Cousens** (Présidente et Directrice générale de la Fondation pour les Nations Unies), intervenante, estime que seules des solutions multilatérales peuvent garantir un avenir meilleur. Or, les institutions multilatérales n'obtiennent souvent pas de résultats à la hauteur de leurs engagements ambitieux, ce qui se traduit par une perte de confiance et de crédibilité. Le fait que 17 % seulement des cibles associées aux objectifs de développement durable aient été atteints devrait inciter fortement à accélérer les progrès. Toutes les parties prenantes, en particulier les jeunes, doivent être impliquées. La communauté internationale doit également accroître le niveau des financements disponibles, notamment en faisant passer les investissements dans les objectifs à au moins 500 milliards de dollars par an, comme le prévoit le plan de relance des objectifs de développement durable, et en faisant montre d'ambition lorsque se présentent des occasions telles que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Un changement culturel s'impose dans les institutions multilatérales afin que puissent se tenir des discussions plus régulières et plus honnêtes sur les questions qui divisent, telles que celles que l'Assemblée générale a consacrées à sa soixante-dix-huitième session à la coopération fiscale internationale.

19. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment les moyens peuvent être donnés aux jeunes de contribuer à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, qui sera adopté lors du Sommet de l'avenir.

20. **M. Paullier** (Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse), intervenant, observe que le Pacte pour l'avenir est négocié à un moment critique, caractérisé par des niveaux de conflit sans précédent et des progrès insuffisants vers les objectifs de développement durable et la mise en place de mécanismes participatifs inclusifs et représentatifs. Il est donc plus important que jamais

de faire participer les jeunes à la prise de décision à tous les niveaux.

21. Le Pacte pour l'avenir est l'occasion de renforcer le caractère inclusif des organes de décision. Tout d'abord, tous les jeunes doivent avoir les moyens de véritablement participer à sa mise en œuvre en partenariat avec les États Membres et d'autres acteurs. Dans cette optique, il faut lever les obstacles structurels qui entravent leur participation, notamment en transformant les aprioris sociaux et culturels selon lesquels les jeunes sont inexpérimentés ou incapables de prendre des décisions. Des financements adéquats et flexibles sont également nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des jeunes et des mesures positives doivent être prises pour soutenir leur implication à tous les niveaux de la prise de décision et de l'élaboration des politiques, en accordant une attention particulière à ceux qui sont traditionnellement laissés de côté. Il y a lieu également de mettre au point de nouvelles modalités de collaboration dans le système multilatéral, caractérisées par l'innovation et la prospective stratégique.

22. Le premier projet révisé du Pacte pour l'avenir a été récemment adopté. S'il contient des termes précis concernant la participation des jeunes dans son chapitre IV, la mention de l'élaboration d'une norme de référence mondiale en matière de participation véritable des jeunes, qui figurait dans le projet initial, a disparu, ce qui est regrettable. Conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur la participation des jeunes, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est prêt à soutenir l'établissement d'une telle norme afin d'assurer la participation pleine et inclusive des jeunes à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir.

23. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment la transformation numérique, la connectivité numérique et les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, peuvent favoriser l'inclusivité à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

24. **M^{me} Bogdan-Martin** [Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT)], intervenante, considère que la communauté internationale a pour responsabilité de veiller à ce que nul ne soit laissé de côté dans les mondes réel et virtuel. Un exemple de multilatéralisme efficace dans le domaine numérique est la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT, qui a pour thème d'intérêt principal les ressources qui rendent les communications mondiales possibles, notamment le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites. La répartition équitable de ces ressources nécessite une coordination et une collaboration

internationales ainsi qu'une bonne gestion. À la dernière Conférence mondiale des radiocommunications, qui s'est tenue en 2023, des décisions clés ont été prises sur des questions telles que l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour les activités spatiales, les applications scientifiques et les communications mobiles, qui ont toutes une incidence directe sur les objectifs de développement durable et sont liées aux principaux objectifs de l'UIT, à savoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable.

25. Un renforcement de la capacité de gouvernance s'impose au niveau multilatéral pour que renaissent l'espoir et la solidarité, y compris dans le monde numérique. Pour atteindre cet objectif, le rythme de l'inclusion numérique doit être en phase avec celui de la transformation numérique, ce qui nécessitera un renforcement plus soutenu des compétences. Il convient également d'accorder une plus grande attention à la cybersécurité et de faire sorte que les technologies restent abordables dans le monde entier. Les cadres politiques et réglementaires doivent assurer un équilibre entre la facilitation de l'innovation numérique et la réduction des risques associés à cette innovation. Enfin, la communauté internationale doit inverser la trajectoire actuelle, peu encourageante, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Comme l'ont montré de récentes recherches menées par l'UIT, la technologie numérique pourrait être utilisée pour accélérer la mise en œuvre de 70 % des cibles associées aux objectifs.

26. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) s'enquiert des avancées obtenues et des difficultés rencontrées par la Commission de la condition de la femme dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier dans le cadre du Programme 2030.

27. **M. Alwasil** (Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la condition de la femme), intervenant, dit qu'en sa qualité de deuxième plateforme mondiale de dialogue sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, la Commission réunit un large éventail de parties prenantes afin d'influer sur les mesures prises et de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. Les dialogues interactifs de la Commission avec les représentantes et représentants de la jeunesse, les tables rondes ministérielles et les réunions publiques avec les organisations de la société civile et le Secrétaire général témoignent de son rôle essentiel de rassembleur.

28. À ses trois dernières sessions, la Commission a obtenu des résultats qui ont fait date en formulant, pour

la première fois, des recommandations concrètes sur les changements climatiques, la technologie numérique, la pauvreté et le financement du développement tenant compte des questions de genre. En particulier, à sa soixante-huitième session, elle a pris des engagements audacieux et tournés vers l'avenir concernant la prise en compte de ces questions dans le financement du développement, l'allègement de la dette et la fiscalité, engagements qui, il faut espérer, seront confirmés à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et dans la déclaration politique qui sera adoptée par la Commission à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

29. Des défis persistent néanmoins, notamment un contexte politique mondial difficile caractérisé par une hostilité croissante à l'égard de l'égalité des genres, la remise en cause d'acquis durement obtenus et une rupture de plus en plus marquée entre le développement et la protection des droits humains. Les conflits, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire sont en augmentation et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'objectif d'un salaire égal pour un travail égal reste illusoire et les tâches domestiques non rémunérées continuent d'être assumées principalement par les femmes et les jeunes filles. Face à ces problèmes, il faut privilégier des politiques axées sur l'égalité des genres et tenant compte des questions de genre et cette préoccupation doit être intégrée dans tous les aspects du Programme 2030.

30. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment la CNUCED répond à des enjeux tels que le financement, l'inégalité dans le commerce mondial et la gouvernance économique mondiale dans l'optique de la réalisation des objectifs.

31. **M^{me} Grynspan** (Secrétaire générale de la CNUCED), intervenante, note que la montée en puissance de grandes économies émergentes dans le Sud mondial a conduit à une décentralisation économique et politique de facto des affaires mondiales, les pays du Sud représentant actuellement environ 40 % de l'ensemble de la production économique et plus d'un tiers de l'ensemble du commerce mondial. Les structures de gouvernance mondiale ne se sont toutefois pas adaptées à cette évolution, ce qui entraîne un risque de fragmentation. Le multilatéralisme est donc indispensable pour permettre la centralisation et favoriser l'inclusion. Par exemple, les accords commerciaux régionaux peuvent aider les pays qui n'ont pas accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales à s'y intégrer et à mener à bien une transformation structurelle. Des cadres tels que le Groupe des Vingt, le Groupe des Sept et le groupe constitué par le Brésil, la

Russie, l'Inde, Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) peuvent renforcer le multilatéralisme, alors que les banques régionales multilatérales de développement peuvent accroître les investissements publics et privés nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable dans certaines régions.

32. Sous la direction du Secrétaire général, la CNUCED a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques régionales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour répondre aux enjeux de la gouvernance économique mondiale. Par exemple, elle a œuvré en faveur de la mise en œuvre du plan de relance des objectifs de développement durable dans tous les forums pertinents. Elle a également participé à la rédaction de la note d'orientation du Secrétaire général sur l'architecture financière internationale et a contribué à ses notes d'orientation sur le pacte numérique mondial et sur l'utilisation de critères autres que le produit intérieur brut. Elle a également participé activement à la préparation de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

33. En 2024, la CNUCED a également établi, en collaboration avec les commissions régionales, son deuxième rapport annuel intitulé *A world of debt: a growing burden to global prosperity*, dans lequel elle révèle que 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui consacrent plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation ou aux soins de santé. Elle a aidé ces pays de diverses manières, notamment en les accompagnant dans la mise en place de registres nationaux de la dette pour leur permettre de suivre leur niveau d'endettement. Elle a également facilité le commerce en contribuant à la numérisation des systèmes douaniers et portuaires, ce qui a permis à l'Angola et à Madagascar d'accroître considérablement les recettes tirées de ces systèmes. En outre, dans le cadre de son initiative « Transforming4Trade », la CNUCED aide les pays à mettre en place des politiques de diversification de la production afin de construire des économies plus durables et plus inclusives, notamment en utilisant des stratégies reposant sur l'investissement et la technologie.

34. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande quelles sont les principales turbulences que traverse actuellement le multilatéralisme et comment le Conseil pourrait contribuer à y remédier.

35. **M. Kimani** (Directeur exécutif du Center on International Cooperation de la New York University), intervenant, estime que le Conseil doit être renforcé afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de

promouvoir la prospérité économique et de restaurer sa pertinence et son prestige. Le déficit de confiance grandissant entre les États et les régions, et au sein de ceux-ci, ainsi que la réduction du rôle joué par l'Organisation dans un contexte d'escalade des rivalités entre les grandes puissances, ouvrent la voie à la montée de l'autoritarisme, sapent les efforts de médiation dans les conflits armés et font le jeu des acteurs désireux d'anéantir les progrès durement acquis dans les domaines des droits humains, de la démocratie et de la lutte contre la pauvreté.

36. Pour inverser ces tendances, le Conseil doit faire preuve de détermination politique et d'innovation, conformément à la mission centrale qui est la sienne. Dans cette optique, il faudra renforcer son rôle dans la facilitation de discussions utiles et inclusives sur le financement du développement, en particulier sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods. Ses présidentes et présidents doivent s'employer à obtenir des accords sur des mesures concrètes au cours de leur mandat, et des réunions régulières, consacrées aux priorités convenues en matière de financement, de suivi et d'évaluation, doivent être organisées. Le Conseil doit également servir de plateforme de collaboration avec les banques multilatérales de développement et les organes fixant les grandes orientations, comme le Groupe des 20. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement représente une occasion importante de faire progresser ces initiatives.

37. Les travaux des commissions techniques du Conseil doivent être alignés sur les objectifs de développement durable afin de renforcer la prise de décision et d'accélérer la mise en œuvre. La Commission de la condition de la femme joue un rôle clé à cet égard. La Commission de statistique, la Commission de la population et du développement et la Commission du développement social doivent suivre son exemple. La transparence et la collaboration entre les commissions techniques seront renforcées par l'utilisation d'une plateforme numérique commune sur laquelle seront publiés les données, les rapports d'étape et les meilleures pratiques liées à la réalisation des objectifs. Les commissions techniques doivent également tirer parti de l'examen complet des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui doit se tenir en 2025, pour accorder davantage d'attention aux besoins des plus défavorisés grâce à l'utilisation de données ventilées et prenant en compte les conditions locales, comme demandé dans la déclaration politique adoptée lors du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable. Le suivi de la mise en œuvre doit aussi être renforcé dans le prolongement des examens nationaux volontaires.

38. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment les États Membres et les autres parties prenantes peuvent assurer un suivi plus efficace de la mise en œuvre des résultats du Sommet de l'avenir et d'autres réunions similaires.

39. **M^{me} Stoeva** (Représentante permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies) considère que le Conseil, en tant qu'organe ayant pour rôle de favoriser la collaboration et les partenariats entre les différents acteurs, est particulièrement bien placé pour faciliter l'approche mobilisant l'ensemble de la société nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Pacte pour l'avenir.

40. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment les obstacles au financement de la réalisation des objectifs de développement durable liés aux moyens de financement peuvent être surmontés.

41. **M^{me} Cousens** (Présidente et Directrice générale de la Fondation pour les Nations Unies) fait observer que les solutions requises pour résoudre les problèmes de financement sont bien connues et implique de se concentrer, en particulier, sur les questions d'équité et de gouvernance, ainsi que sur les questions techniques. Bien que des progrès graduels soient enregistrés, une approche beaucoup plus ambitieuse de la mobilisation de tous les types de ressources est nécessaire pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté. Il faut dans cette optique mener des discussions beaucoup plus honnêtes sur les obstacles à surmonter. Par exemple, les fractures numériques impressionnantes observées à travers le monde, même dans les pays riches, sont inacceptables.

42. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment le Conseil peut favoriser des politiques commerciales plus inclusives pour promouvoir le développement durable et la résilience.

43. **M^{me} Grynspar** (Secrétaire générale de la CNUCED) estime que le rôle unique joué par le Conseil en tant que plateforme de dialogue et de coordination entre de multiples parties prenantes doit être mis à profit. Moyennant une amélioration de la coordination, une augmentation des ressources et une rationalisation des procédures, le Conseil doit être en mesure de mettre en évidence des solutions intégrées aux problèmes qui se posent dans des domaines tels que la dette, le développement, la technologie, l'investissement, la croissance et l'environnement, en particulier dans les pays du Sud. À cette fin, il y a lieu d'instaurer un dialogue franc entre les parties prenantes de haut niveau qui ne partagent pas nécessairement les mêmes points de vue.

44. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) s'interroge sur les types de transitions nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et sur la manière dont les jeunes peuvent jouer un rôle central à cet égard.

45. **M. Paullier** (Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse) indique qu'en 2018, le Secrétaire général a lancé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse afin de répondre aux besoins, de renforcer le pouvoir d'action, de faire progresser les droits des jeunes dans toute leur diversité et d'assurer leur collaboration et leur participation à la mise en œuvre, à l'examen et au suivi du Programme 2030. La Stratégie implique de collaborer avec les jeunes en tant que partenaires à part entière et non en tant que bénéficiaires des politiques. Elle est actuellement appliquée par 58 entités des Nations Unies et les 132 équipes de pays des Nations Unies. Il s'agit donc d'un moyen efficace de garantir que les jeunes jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a publié le quatrième rapport d'avancement de la Stratégie, qui comprend, pour la première fois, un tableau de bord destiné au public pouvant être utilisé pour visualiser et exploiter plus facilement les données pertinentes, favorisant ainsi l'établissement des responsabilités. Le Bureau a également publié le premier examen intermédiaire de la Stratégie, dans lequel il recommande que la Stratégie soit mieux alignée sur les mesures et les voies mondiales, régionales et nationales retenues pour l'accélération des progrès vers les objectifs, conformément aux six transitions définies par le système des Nations Unies pour le développement. Ces transitions peuvent avoir un effet multiplicateur sur l'ensemble des objectifs et constituent des priorités pour les jeunes ; elles doivent donc guider les efforts visant à accélérer les progrès au titre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Les jeunes disposent de la créativité, de l'expertise et de l'expérience indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030, mais manquent souvent de perspectives et de capacités. Toutes les parties prenantes, en particulier celles qui détiennent du pouvoir, doivent donc se positionner en faveur de l'investissement dans le développement des compétences des jeunes et créer des canaux pour leur permettre de collaborer avec l'Organisation.

47. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment la Commission de la condition de la femme peut améliorer sa contribution aux travaux du Conseil sur la promotion de l'inclusion et de l'égalité des genres.

48. **M. Alwasil** (Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la condition de la femme) dit que la Commission peut renforcer sa contribution aux travaux du Conseil en aidant les autres commissions techniques à intégrer l'égalité des genres dans leurs propres activités et, plus largement, dans celles du Conseil. Par exemple, M. Alwasil a récemment participé à un événement parallèle organisé par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au cours duquel il a constaté des synergies entre les travaux de cette Commission et ceux de la Commission de la condition de la femme, ainsi que des domaines potentiels de collaboration. Il y a lieu de donner d'autres occasions à la Commission de la condition de la femme et aux autres commissions techniques qui s'occupent de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles d'examiner les engagements pertinents et les feuilles de route pour la mise en œuvre. Ces discussions doivent être axées sur les moyens de respecter ces engagements et d'améliorer le suivi systématique et fondé sur des statistiques afin d'évaluer les progrès et de mettre en évidence les problèmes, ainsi que sur l'échange de bonnes pratiques entre les États Membres et les autres parties prenantes.

49. De nombreux appels ont été lancés en faveur de la revitalisation de la Commission et une proposition a même été faite pour inclure un tel appel dans le Pacte pour l'avenir. M. Alwasil souscrit également à la demande du Président du Conseil, qui souhaite la création d'une équipe de travail à cet effet. La Commission a consulté les États Membres sur la proposition de revitalisation et suit de près l'évolution du libellé envisagé pour inclusion dans le Pacte. Des partenariats plus solides avec un large éventail de parties prenantes doivent être encouragés. Enfin, le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sera l'occasion de placer les femmes et les filles au cœur des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

50. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment, au lieu de promouvoir la dynamique concurrentielle, l'environnement numérique pourrait être mis à profit pour favoriser la coopération internationale dans la mise en œuvre du Programme 2030.

51. **M^{me} Bogdan-Martin** [Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT)] est convaincue que les pays qui veulent encourager le développement doivent exploiter la technologie numérique. Malgré les appels lancés en 2015 en faveur de l'établissement d'un objectif de développement durable sur la connectivité numérique, cette question n'a

pas été considérée comme une priorité nationale ou internationale avant le début de la pandémie de COVID-19. Bien que le Secrétaire général ait fait preuve de clairvoyance en créant le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique en 2018, c'est à la pandémie que peuvent être imputées dans une large mesure l'augmentation significative du nombre de personnes connectées à Internet, qui s'est chiffrée à 10 % rien qu'en 2020, ainsi que les références généralisées à la connectivité numérique qui figurent depuis dans les examens nationaux volontaires.

52. Le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la coordination des discussions sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, d'autant que de nombreux pays ne sont pas impliqués dans les initiatives actuellement prises en la matière. Ces initiatives ont mis en évidence la nécessité d'élaborer des normes communes ; de réduire le déficit de confiance ; de renforcer les capacités, en particulier dans les pays du Sud ; d'adopter une approche inclusive mobilisant l'ensemble de la société ; de traiter en priorité la question de l'éthique et des droits humains ; et de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes. L'UIT, pour sa part, redouble d'efforts pour traduire les normes en cadres applicables, en collaborant avec d'autres organismes de normalisation, y compris dans le système des Nations Unies, et par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle. Elle coopère également avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale de la santé sur la question de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé, ainsi qu'avec l'Organisation météorologique mondiale sur les systèmes d'alerte précoce et la gestion des risques de catastrophe.

53. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les capacités, mobiliser les financements et améliorer l'infrastructure numérique, en particulier dans les zones mal desservies. À cet égard, la plateforme Partner2Connect de l'UIT permet aux parties prenantes de présenter des promesses de soutien financier pour améliorer la connectivité dans les zones reculées, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle. L'UIT réunit aussi un large éventail de parties prenantes lors de son Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social. Par exemple, lors du dernier Sommet de ce type, qui s'est tenu en 2024, les pays développés et en développement ont marqué la Journée de la gouvernance de l'intelligence artificielle en soulignant la nécessité de se concentrer sur l'intelligence artificielle responsable, de créer des normes d'interopérabilité, de veiller à ce que l'intelligence artificielle ne crée pas de nouvelles

fractures, de faire preuve de solidarité et de partager les ressources.

54. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande comment les organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, pourraient développer des relations plus étroites afin de traiter les questions d'intérêt commun de manière complémentaire.

55. **M. Kimani** (Directeur exécutif du Center on International Cooperation de la New York University) est d'avis que les organes créés en vertu de la Charte peuvent obtenir de meilleurs résultats s'ils travaillent ensemble, et non individuellement. Le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix, prévu en 2025, seront des occasions précieuses de renforcer la Commission de consolidation de la paix. Les Présidentes et Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social peuvent également se réunir pour élaborer des ordres du jour communs pour leurs réunions et sessions, afin de favoriser une meilleure compréhension et une meilleure coopération dans les domaines qui relèvent des mandats des deux organes. Une telle coordination peut être particulièrement bénéfique pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, qui est chargée de fonctions de sécurité par le Conseil de sécurité, mais revêt également de l'importance pour le travail du Conseil économique et social dans la mesure où l'amélioration des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de la résilience des communautés est nécessaire pour faire face à la crise, point que le Groupe consultatif ad hoc du Conseil sur Haïti a souligné dans ses recommandations.

56. Les discussions conjointes entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité peuvent aussi porter sur la consolidation de la paix et les initiatives liées aux institutions financières internationales. Les commissions techniques du Conseil économique et social peuvent être sollicitées pour contribuer à l'élaboration de recommandations et de plans d'action complémentaires par les deux organes. En outre, la présidence du Conseil économique et social peut être invitée à participer aux débats publics du Conseil de sécurité afin de veiller à ce que les réponses aux conflits et aux crises soient axées à la fois sur les aspects sécuritaires et socioéconomiques et s'attaquent ainsi aux causes profondes. L'organisation d'un sommet régulier entre les organes créés en vertu de la Charte doit également être envisagée.

57. **M. Wiśniewski** (Pologne) considère qu'une réponse mondiale unifiée est nécessaire pour faire face aux multiples crises auxquelles le monde est en proie, y

compris les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les conflits militaires tels que l'agression russe contre l'Ukraine. La paix et la prospérité ne peuvent être obtenues sans assurer le développement durable, lutter contre les changements climatiques et promouvoir l'autonomisation des femmes, autant d'efforts dans lesquels le Conseil joue un rôle indispensable.

58. La Pologne prend très au sérieux son statut de membre du Conseil et est prête à prendre des mesures tangibles pour mettre en œuvre le Programme 2030. S'appuyant sur les enseignements qu'elle a elle-même tirés de la construction d'un État efficace et inclusif, elle accorde une attention prioritaire à la promotion de la résilience, à la garantie de la sécurité alimentaire mondiale, au renforcement des institutions démocratiques et à la réduction des inégalités. Elle est également fière d'avoir été élue à la Commission de statistique, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour des mandats débutant le 1er janvier 2025. En outre, elle assurera la présidence de la soixante-troisième session de la Commission du développement social. En tant que membre du Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la Pologne est déterminée à faire en sorte que les résultats de la Conférence soient à la fois ambitieux et réalisables. Elle s'acquittera de la responsabilité qui lui incombe de réduire les déséquilibres et les inégalités au niveau mondial.

59. **M. Garrido Melo** (Chili) souligne que le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la construction d'un avenir durable et résilient. Il a apporté une contribution essentielle à la facilitation du dialogue mondial et à l'élaboration de politiques intégrées, mais il est plus qu'un forum de discussion, car il favorise des changements concrets et positifs dans la vie des gens, en particulier des plus vulnérables. Le Conseil peut améliorer l'efficacité de ses opérations et maximiser son impact en utilisant pleinement ses organes subsidiaires, qui constituent une plateforme pour le partage de données d'expérience techniques et la promotion de la cohérence des politiques mises en œuvre face aux défis complexes dans des domaines tels que les changements climatiques, l'élimination de la pauvreté et l'égalité des genres.

60. Il faut tirer parti du potentiel du Conseil pour améliorer la prise de décision, accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Pacte pour l'avenir, autant d'initiatives qui nécessiteront des efforts concertés pour soutenir une action multilatérale inclusive, avec une véritable

participation de toutes les parties prenantes. La grande diversité des plateformes de consultation et de dialogue offertes par le Conseil rappelle avec force les progrès accomplis et le rôle central du multilatéralisme, car ces plateformes non seulement favorisent la mise en œuvre du Programme 2030, mais montrent aussi qu'il est possible d'autonomiser les individus et les communautés dans le monde entier. Le Chili appelle de ses vœux un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et une coopération renforcée au sein du Conseil afin d'améliorer le dialogue sur les politiques à suivre, d'échanger des connaissances, d'élargir le dialogue et la collaboration aux niveaux régional et international et, en particulier, de garantir des résultats tangibles pour les plus vulnérables.

61. **M^{me} Hoang Thi Thanh Nga** (Observatrice du Viet Nam) dit que le Viet Nam est profondément attaché à la coopération multilatérale et aux efforts engagés par l'ONU pour mettre en œuvre le Programme 2030. Il a ainsi forgé des partenariats dynamiques avec des entités des Nations Unies et d'autres acteurs du développement afin de mobiliser des ressources et de l'expertise et de renforcer les capacités pour atteindre les objectifs de développement durable.

62. Les plateformes multilatérales, en particulier les entités des Nations Unies, doivent jouer un plus grand rôle dans la coordination des efforts mondiaux visant à relever les défis du développement en renforçant les règles internationales et les mécanismes de coopération. Il convient de faire en sorte que le Conseil soit plus adaptable et plus réactif et fournisse des études approfondies et des orientations pratiques sur les nouvelles problématiques concernant le progrès technologique, les soins de santé et la durabilité de l'environnement. Il peut également renforcer la coordination entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de rationaliser les flux de financement, d'éviter les doubles emplois et de tirer parti des synergies. L'efficacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies doit être améliorée afin de garantir une meilleure adéquation entre les activités des Nations Unies et les priorités nationales. En outre, le Conseil doit œuvrer en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement, engager un dialogue pour explorer les mécanismes de financement innovants, encourager les pays développés à respecter leurs engagements en matière d'aide internationale, faciliter les transferts de technologie et renforcer les capacités des pays en développement dans la perspective d'un développement durable. Le Sommet de l'avenir sera une occasion unique de revitaliser le cadre multilatéral ; le Viet Nam y participera donc activement au Sommet.

63. **M^{me} Yanna** (Observatrice de l'Indonésie) constate que le système multilatéral est au centre de l'attention, car les progrès vers la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable sont loin d'être satisfaisants. Il est donc essentiel de restaurer l'optimisme, l'espoir et la confiance des citoyens dans le multilatéralisme, et l'implication du Conseil est déterminante à cet égard.

64. L'accent doit être mis sur l'obtention de résultats concrets. Le Conseil joue un rôle important dans la mobilisation et la coordination des programmes mis en place par l'ensemble du système des Nations Unies pour soutenir les efforts faits par les États Membres aux fins de la réalisation des objectifs, en assurant la cohérence des politiques et en formulant des recommandations d'action. Le forum politique de haut niveau doit continuer à servir de principale plateforme annuelle pour débattre de la mise en œuvre du Programme 2030 et des moyens de l'accélérer. Dans cette optique, les examens nationaux volontaires doivent être utilisés de manière optimale pour encourager les partenariats afin de relever les défis et les lacunes et d'assurer des progrès. En outre, les administrations locales doivent être davantage encouragées à procéder à des examens locaux volontaires, à évaluer les progrès et à mettre en évidence les problèmes rencontrés pour adapter les objectifs aux conditions locales.

65. Il est essentiel de placer les objectifs au cœur des institutions financières internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods. Le Conseil doit servir de plateforme pour favoriser une véritable collaboration entre les États Membres et les institutions de Bretton Woods afin de garantir que ces institutions soient en phase avec les besoins et les priorités des États Membres.

66. Le Sommet de l'avenir offrira une occasion unique de faire en sorte que le système multilatéral soit plus inclusif et plus adapté à sa finalité. Le Pacte pour l'avenir doit donc permettre d'assurer la réforme nécessaire du système, qui sera cruciale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation de la promesse de ne laisser personne de côté.

67. **M. Tseng** (Observateur d'Amitofo Care Center International) déclare que le renforcement des partenariats et la promesse de ne laisser personne de côté sont essentiels pour accélérer le développement de solutions innovantes, y compris en ce qui concerne les changements climatiques, et atteindre ainsi les objectifs de développement durable. Les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, entre autres crises, ont entravé les efforts de réduction de la pauvreté dans le monde. Ces deux dernières décennies, Amitofo Care Center International n'en a pas moins continué de soutenir les mesures prises par les pays africains pour

améliorer l'éducation et les soins de santé et réduire la pauvreté afin de diminuer les inégalités et de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes vulnérables, renforçant ainsi la prospérité au niveau individuel et communautaire.

68. Pour parvenir à l'objectif « Faim zéro », la communauté internationale doit améliorer la sécurité alimentaire et lutter contre la malnutrition grâce à l'innovation agricole, afin d'accroître la flexibilité de l'agriculture et la production alimentaire, ce qui permettrait de réduire les maladies et de promouvoir la prospérité économique. Amitofo Care Center International a également œuvré au renforcement de la résilience et de l'autonomie des communautés. En outre, le Centre a aidé les organisations à but non lucratif à faire progresser la coopération dans les domaines liés à la paix et à la justice. Pour promouvoir le développement, il faut garantir l'accès à la justice, réduire les discriminations et utiliser les organisations démocratiques pour réduire la pauvreté et revitaliser le multilatéralisme. Il faut aussi tirer parti des connaissances et des ressources communes pour accélérer la mise en œuvre des objectifs. En outre, des mécanismes de financement innovants stimuleront le développement.

69. Dans un contexte de crises diverses, il convient d'adopter de nouvelles approches pour atteindre plus rapidement les objectifs. Les synergies entre les entités des Nations Unies doivent être renforcées. Toutes les parties prenantes doivent contribuer à la réalisation des objectifs, de sorte que la charge ne pèse pas exclusivement sur les États Membres, et les institutions de taille moyenne et petite doivent participer. Les inégalités doivent être réduites afin de créer un avenir plus juste et plus ordonné pour la génération à venir.

70. **M^{me} Tlhabi** (Présentatrice et auteure, Afrique du Sud) demande aux intervenantes et intervenants de faire part de leur vision de l'avenir.

71. **M^{me} Stoeva** (Représentante permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies) estime que les solutions multilatérales sont la seule option, compte tenu de la nature des défis à relever. Le Pacte pour l'avenir fournit une occasion utile d'élaborer de telles solutions et de passer des paroles aux actes.

72. **M. Alwasil** (Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la condition de la femme) considère que la réunion actuelle a été utile pour favoriser la coordination et la coopération sur les moyens de faire progresser les objectifs liés aux femmes et aux filles. À l'avenir, il sera essentiel d'accroître cette coopération, de partager les données d'expérience et de

mettre en évidence les synergies entre les différents organismes qui œuvrent en faveur des droits des femmes et des filles.

73. **M. Martinez Badillo** (Chef du Bureau de New York de la CNUCED), prenant la parole au nom de M^{me} Grynspan, fait savoir que, dans le cadre de la préparation des grands événements à venir tels que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la CNUCED se concentrera principalement sur l'élaboration de solutions intégrées aux questions concernant l'architecture financière internationale, le système commercial multilatéral, la gouvernance dans les domaines de la technologie et de la numérisation ainsi que la fiscalité et l'investissement, afin d'instaurer des conditions propices au développement. En particulier, au cours de la période précédant le deuxième Sommet mondial pour le développement social, elle réfléchira au rôle du développement économique en tant que pilier du développement social afin d'examiner les questions connexes de manière globale et cohérente, en s'appuyant sur les contributions de toutes les parties prenantes.

74. **M^{me} Bogdan-Martin** [Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT)] se dit optimiste quant à la possibilité de construire un avenir meilleur. Elle espère notamment que l'accès universel à des technologies numériques sûres, inclusives et abordables contribuera à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à libérer d'immenses possibilités d'autonomisation économique, sociale et culturelle. Le Sommet de l'avenir permettra à la communauté internationale de prendre les engagements plus ambitieux nécessaires à la concrétisation de ce changement. Le multilatéralisme et une approche axée sur la recherche de solutions sont essentiels ; l'engagement du Conseil est donc particulièrement précieux.

75. **M. Paullier** (Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse) souhaite préciser que le rôle du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse n'est pas de représenter les jeunes mais de soutenir la mise en place de mécanismes visant à renforcer leur participation.

76. Les méthodes de collaboration avec les jeunes doivent être modifiées si l'on veut gagner leur confiance. Dans la perspective du Sommet de l'avenir et avec le soutien du Laboratoire des Nations Unies pour l'avenir, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a ainsi mené, en s'appuyant sur les recherches existantes concernant les perceptions des jeunes, les tendances émergentes et les questions connexes, un exercice visant à établir de potentiels futurs scénarios pour une participation des jeunes qui soit porteuse de

transformations. Deux scénarios de ce type ont été retenus. Dans le premier, caractérisé par le maintien du niveau actuel de participation des jeunes ces dix prochaines années, la méfiance entre les institutions formelles et les mouvements informels est appelée à s'intensifier, les divisions entre les générations se creuseront en raison de la numérisation et les vulnérabilités des jeunes s'accroîtront principalement dans les pays en développement. Les jeunes générations seront donc de plus en plus déçues par le système multilatéral, ce qui risque de compromettre les acquis de l'Organisation des Nations Unies.

77. Dans le second scénario, caractérisé par des systèmes de gouvernance transformés dans lesquels la participation des jeunes est intégrée à l'aide des technologies émergentes, le potentiel des jeunes en tant que génération du numérique sera exploité ; des systèmes robotisés, de nouveaux mécanismes de responsabilité et des administrations numériques seront mis en place ; et le contrat social serait renouvelé grâce à des interactions intergénérationnelles. En outre, les négociations de haut niveau seront favorisées par des initiatives expressément axées sur les réalités auxquelles la jeunesse fait face. Le fossé entre les institutions formelles et les mouvements de jeunes engagés pourra ainsi être comblé.

78. **M^{me} Cousens** (Présidente et Directrice générale de la Fondation pour les Nations Unies) considère que la période actuelle marque un tournant dont il faut tirer parti pour favoriser la coopération équitable nécessaire à un avenir meilleur. En particulier, le vaste champ couvert par le Conseil en termes de questions prioritaires, d'entités parties prenantes et de domaines d'intervention géographique ainsi que son statut d'institution faîtière, devront continuer d'être mis à profit pour promouvoir des innovations ambitieuses dans la recherche de solutions aux problèmes existants et émergents. Le Conseil dispose également d'un potentiel inégalé pour encourager le respect du principe de responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies en mettant en avant les lacunes dans la mise en œuvre et l'exécution et en contribuant ainsi à consolider la confiance. Une forte volonté collective est nécessaire pour tenir les promesses du Programme 2030.

79. **M. Kimani** (Directeur exécutif du Center on International Cooperation de la New York University) dit que, dans un contexte de crises multiples, le Conseil peut contribuer à réparer les contrats sociaux rompus et à instaurer la paix en remplissant son mandat et tenant ses promesses. Il faudra dans cette optique que toutes les délégations fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour faire du Conseil le forum dans lequel se déroulent les discussions les plus intéressantes avec les

institutions de Bretton Woods ; pour garantir que toutes les entités des Nations Unies aient à rendre compte des résultats obtenus ; pour assurer que les progrès vers les objectifs de développement durable soient précisément évalués ; et pour faire en sorte que des réunions de haut niveau soient organisées avec des organes tels que le Conseil de sécurité afin d'examiner les causes profondes des conflits d'un point de vue socioéconomique.

80. **M^{me} Neis Caraffa** (Observatrice de la Fundação Antonio Meneghetti) indique que la Fundação Antonio Meneghetti dispense à plus de 2 000 jeunes une éducation guidée par les principes de l'humanisme, de l'ontopsychologie (théorie selon laquelle la connaissance n'est réelle que si elle peut être appliquée à la réalité) et de la pédagogie, car une telle éducation est une condition préalable à la recherche de solutions durables, axées sur la résilience et novatrices. La Fundação Antonio Meneghetti encourage le développement continu au sein des communautés, ses projets actuels étant axés sur les enfants, les jeunes adolescents, les adultes et les personnes âgées ; cet apprentissage tout au long de la vie permet aux bénéficiaires des projets de poursuivre leur propre développement. Dans toutes ses activités, la Fundação Antonio Meneghetti fournit aux étudiants des informations sur les objectifs de développement durable, car le travail réalisé au niveau local peut contribuer à soutenir les engagements mondiaux.

81. **M^{me} Hamza Baldo** (Observatrice de the Next Century Foundation) indique qu'elle prend la parole au nom de la diaspora soudanaise au Royaume-Uni. Le Soudan cherche à participer activement à l'Organisation des Nations Unies. Ce pays est actuellement en proie à un conflit qui pousse la population à fuir à l'étranger et qui expose chaque femme et chaque fille au risque de viol.

82. Aucune des promesses faites pour mettre fin à la famine dans le pays n'ayant été tenue, M^{me} Hamza Baldo appelle les États Membres à réorienter tous les fonds qu'ils allouent à l'achat de produits exportés en provenance du Soudan vers un fonds destiné à soutenir les programmes humanitaires, les membres de la diaspora soudanaise et les réfugiés soudanais qui sont privés de nourriture, de services d'assainissement et de soins de santé, et à alerter ainsi la communauté internationale sur la situation dans le pays. Ce fonds serait l'équivalent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mais il bénéficierait au Soudan. Les recettes correspondant aux achats de produits exportés en provenance du Soudan seront utilisées pour fournir une aide d'urgence, faciliter l'accès de l'aide humanitaire et œuvrer en faveur de la paix dans le pays.

83. Les plateformes doivent agir de manière unifiée pour promouvoir des processus de paix et donner au peuple soudanais la possibilité de décider de son avenir. La réalisation ne serait-ce que d'un seul des objectifs de développement durable au Soudan représenterait un progrès pour les jeunes et, en particulier, pour les femmes, qui représentent plus de 50 % de la population et 65 % des travailleurs du secteur informel et qui n'ont accès ni aux soins prénatals ou postnatals ni aux vaccins pour leurs enfants. M^{me} Hamza Baldo remercie les États Membres qui ont fait preuve de solidarité avec le Soudan. L'Organisation des Nations Unies doit accorder la priorité à l'obtention de résultats, notamment en réduisant les ventes d'armes.

La séance est levée à 12 h 20.